



---

# RAPPORT DU PRESIDENT

*du jury du concours*

## AGENT SOCIAL PRINCIPAL

### de 2<sup>ème</sup> classe

SESSION 2023

---

#### LES TEXTES DE REFERENCE

- Code général de la fonction publique.
- Décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux.
- Décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié fixant les modalités d'organisation du concours sur titres pour le recrutement des agents sociaux territoriaux.
- Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale.

*Suite à l'accord régional de répartition d'organisation des concours figurant au calendrier 2023 pour les 12 départements de la Région Auvergne Rhône-Alpes, le concours d'Agent Social Principal 2<sup>ème</sup> classe a été organisé pour l'ensemble des collectivités des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes*

# I. PRESENTATION DU CONCOURS

## A. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le concours d'accès au grade d'agent social principal de 2<sup>e</sup> classe avec épreuves est ouvert aux candidats possédant un diplôme homologué au niveau 3 au sens du cadre national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Toutefois, une dérogation de diplôme est accordée aux mères et pères de famille élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants ou aux sportifs de haut niveau sur présentation des pièces justificatives suivantes :

☞ Une **photocopie complète** du livret de famille pour les mères et pères d'au moins 3 enfants accompagnée d'un courrier présentant la demande de dérogation (ex : étant mère (ou père) de 3 enfants, je sollicite de votre part une dérogation afin d'être admis (e) à participer au concours ..... prévu le.....).

☞ Pour les sportifs de haut niveau, une **photocopie de la liste publiée** au Journal Officiel **attestant de leur statut à la date des épreuves.**

## B. LES EPREUVES

Le concours d'accès au grade d'Agent Social principal de 2<sup>ème</sup> classe comporte les épreuves suivantes :

### - Une épreuve écrite d'admissibilité

Elle consiste en un questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres du cadre d'emplois des agents sociaux. **(Durée : 45 minutes – coefficient. 1)**

*Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat. L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.*

### - une épreuve orale d'admission

Cette épreuve consiste en un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois des agents sociaux. **(Durée : 15 minutes – coefficient 2).**

*Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury du concours.*

## C. CALENDRIER

Période d'inscription	14 mars 2023 au 27 avril 2023
Période de retrait des dossiers	14 mars 2023 au 19 avril 2023
Date limite de retour des dossiers	27 avril 2023
Epreuve écrite d'admissibilité	3 octobre 2023
Réunion du jury d'admissibilité	14 novembre 2023
Epreuve orale d'admission	5 et 7 décembre 2023
Réunion du jury d'admission	12 décembre 2023

## D. LES PRINCIPAUX CHIFFRES

**76** candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 14 mars 2023 et le 19 avril 2023.

**7** candidats n'ont pas validé leur inscription, **3** dossiers ont été supprimés par le GIP, **1** candidat a annulé son inscription, **10** candidats n'ont pas retourné leur dossier d'inscription.

Ainsi, **55 candidats ont été admis à concourir**, dont **4** avec un dossier incomplet.

**30 postes** ouverts pour l'ensemble des centres de Gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

## II. CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

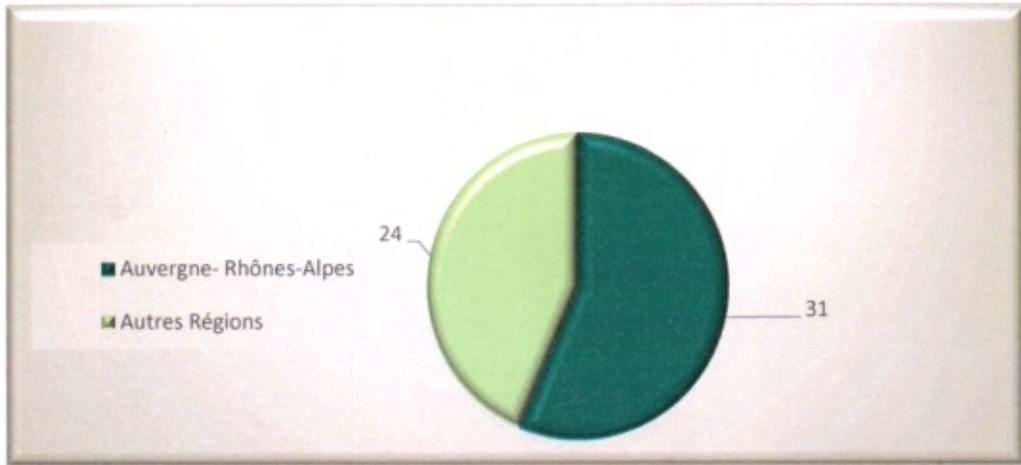
### A. ORIGINE GEOGRAPHIQUE

#### 1- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR REGION

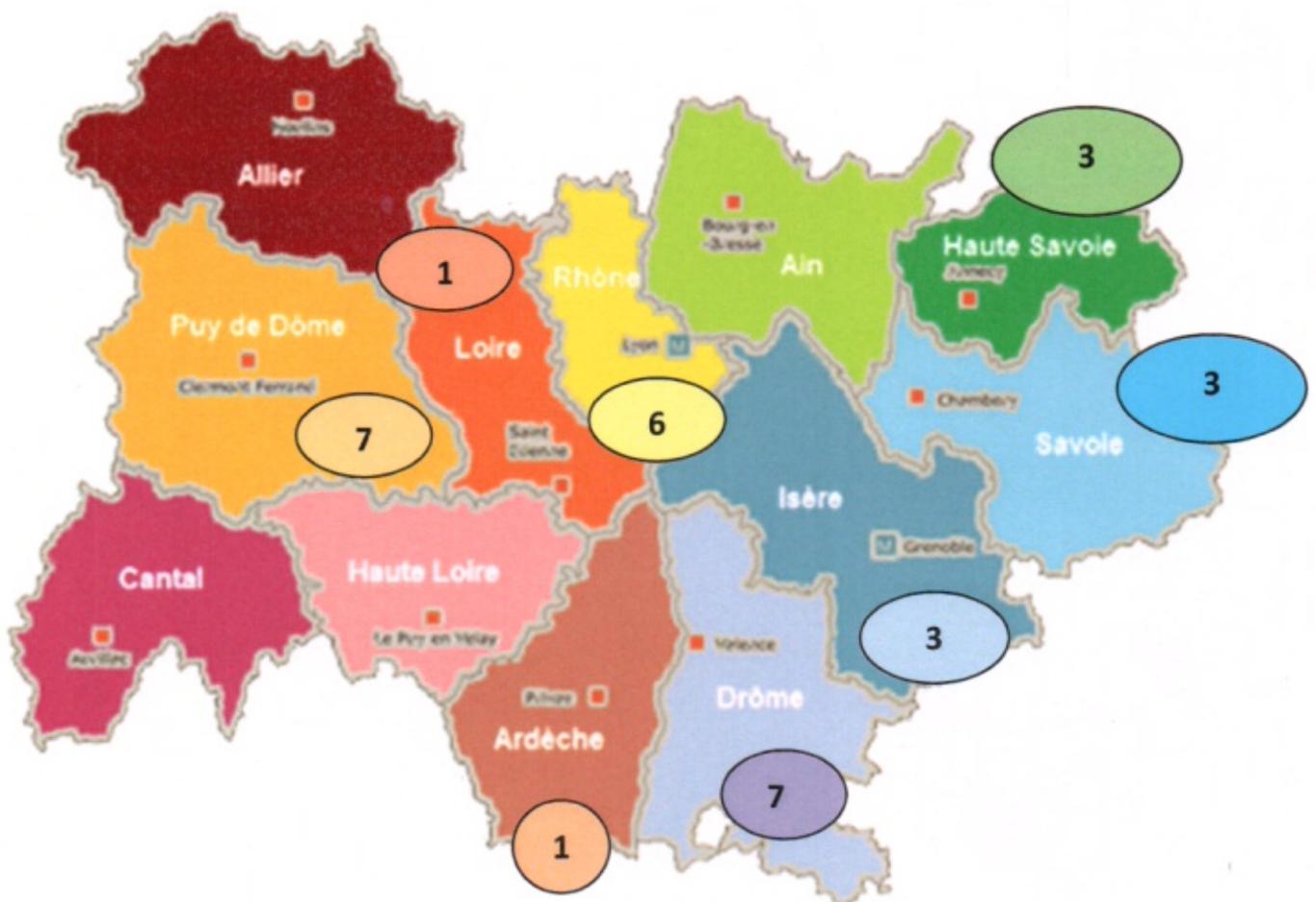


Les candidats convoqués sont domiciliés dans 5 régions différentes.  
56.36 % des candidats admis à concourir sont originaires de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

2- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES /AUTRES REGIONS

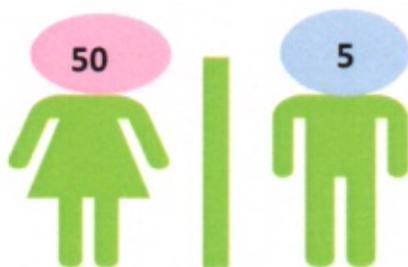


3- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR DEPARTEMENT SUR LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES



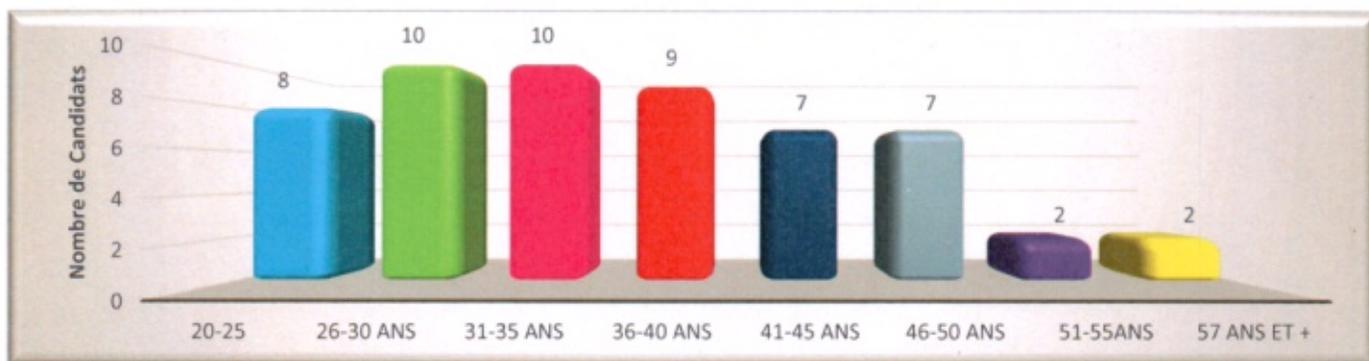
*La plus grande partie des candidats admis à concourir issus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Vit dans le département du Puy de Dôme et de la Drôme (Soit pour chaque département 22.58 % d'AURA ou 12.73 % TOUS départements confondus)*

## B. REPARTITION HOMMES-FEMMES

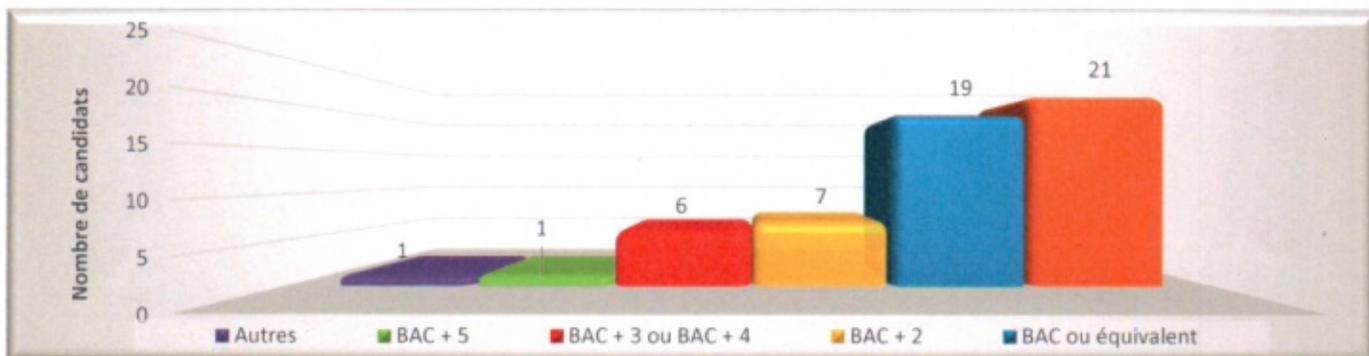


Sur 55 candidats admis à concourir, 5 d'entre eux sont des hommes

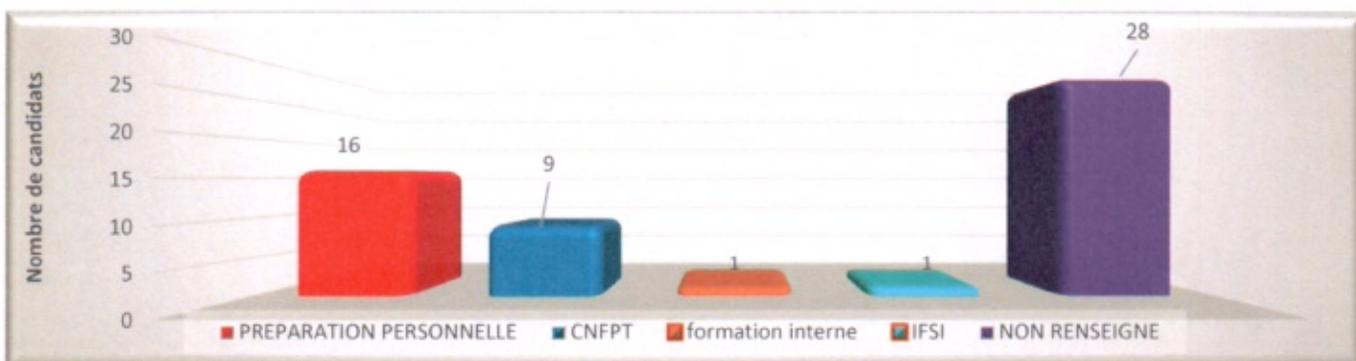
## C. TRANCHE D'AGE



## D. NIVEAUX D'ETUDES

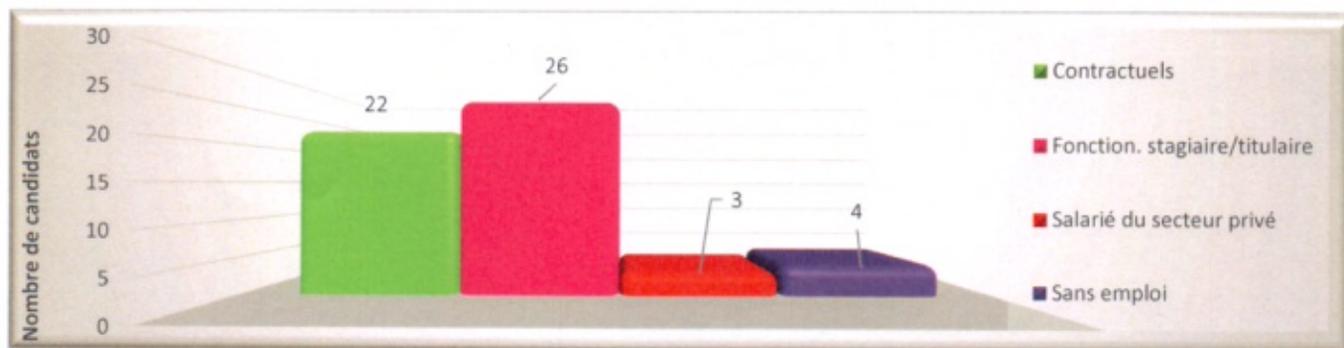


## E. CANDIDATS AYANT SUIVI UNE PREPARATION AU CONCOURS



16.36 % des candidats admis à concourir ont suivi une préparation par le CNFPT

## F. SECTEURS D'ACTIVITES



40 % sont des agents contractuels de la fonction publique,  
47.27 % sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale

## III. LES MEMBRES DU JURY

### COLLEGE DES ELUS LOCAUX :

**CHASSON Françoise**, Adjointe au Maire de VALS LES BAINS (07), suppléant le président du jury en cas d'empêchement,

**GANDON Christian**, Aide-soignant hospitalier retraité, Hôpital d'AUBENAS (07) - Conseiller municipal, Mairie de UCEL (07),

### COLLEGE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX :

**LIETARD Gérald**, Fonctionnaire Territorial, EHPAD Les Terrasses de l'Ibie à VILLENEUVE DE BERG (07) - Membre de la CAP B,

**OUDOT Francis**, Fonctionnaire territorial retraité, TAURIERS (07), Président du jury,

### COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES :

**CARRILLO Christine**, Infirmière hospitalière retraitée, Hôpital d'AUBENAS (07),

**COSTE Jean-Marie**, Infirmier hospitalier retraité, Hôpital d'AUBENAS (07) - Adjoint au Maire de SAINT JEAN DE MARUEJOLS ET AVEJAN (30),

## IV. L'ÉPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

### A. DEROULEMENT

L'épreuve écrite d'admissibilité du concours sur titres avec épreuves d'Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe s'est déroulée le mardi 3 octobre 2023 à la salle de fêtes de LACHAPELLE SOUS AUBENAS.

Cette épreuve consiste en un questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres du cadre d'emplois des agents sociaux.

**(Durée : 45 minutes – coefficient. 1)**

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat. L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

## B. BAREME DE NOTATION

Système de QCM de 60 questions avec une partie collectivités territoriales et une partie métier.

Bonne réponse : **1 point**

Pas de réponse : **0 point**

Mauvaise réponse : **0 point**

Toute note finale inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

## C. PRESENTATION DES RESULTATS

Session 2023	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats absents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de note éliminatoire
	55	36	19	12.44	15.25	8.25	0

**36** candidats étaient présents à l'épreuve orale d'admission, soit un taux de présence de **65.45 %** des candidats admis à concourir.

**3** candidats ont une note < à 10/20 soit **8.33 %**

**31** candidats ayant une note comprise entre 10.50/20 et 15/20 soit **86.11 %**

**2** candidats ayant une note > 15/20 soit **5.56 %**

### Rappel Session 2021

Session 2021	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats absents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de note éliminatoire
	27	20	7	14.08	16.50	9.50	0

## D. CANDIDATS ADMISSIBLES

Nombre de candidats présents	Nombre de postes	Seuil/20	Nombre de candidats admissibles
36	30	8.25	36

Le jury a fixé le seuil d'admissibilité à **8.25/20** et a déclaré **36 candidats admissibles**.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury du concours.

## V. STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMISSIBLES

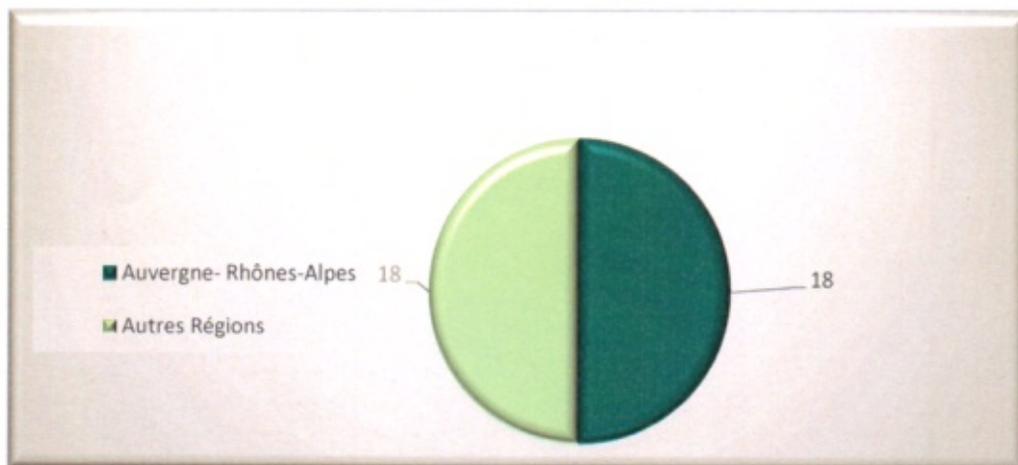
### A- ORIGINE GEOGRAPHIQUE

#### 1- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR REGION



*Les candidats admissibles sont domiciliés dans 4 régions différentes.  
50 % des candidats admissibles sont originaires de la Région Auvergne Rhône-Alpes.*

2- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMISSIBLES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES /AUTRES REGIONS

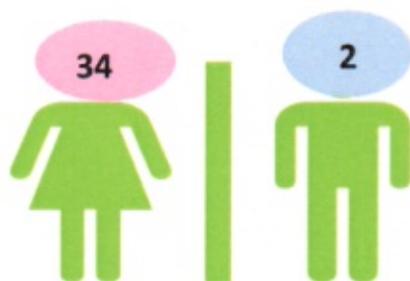


3- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR DEPARTEMENT SUR LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES



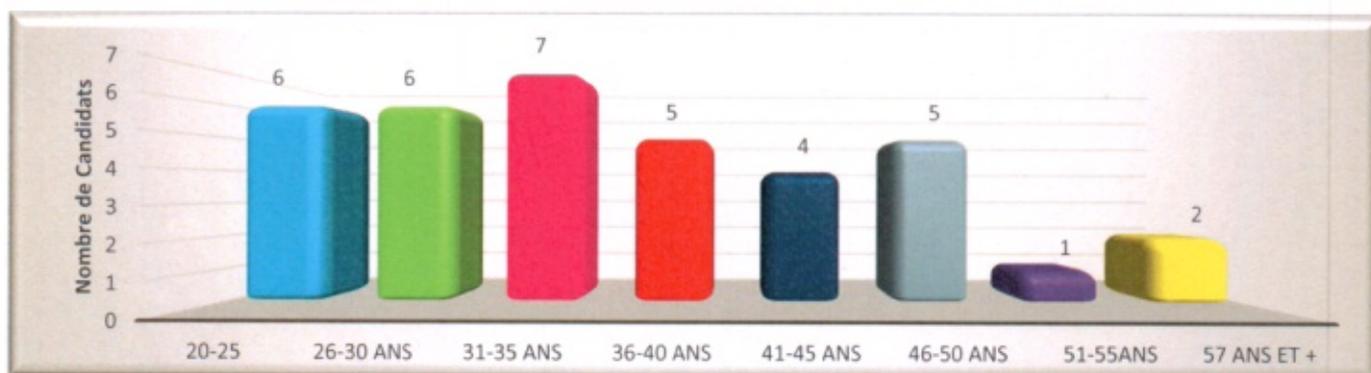
*La plus grande partie des candidats admissibles issus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Vit dans le département du Puy de Dôme (Soit pour chaque département 33.33 % d'AURA ou 16.66 % TOUS départements confondus)*

## B- REPARTITION HOMMES-FEMMES

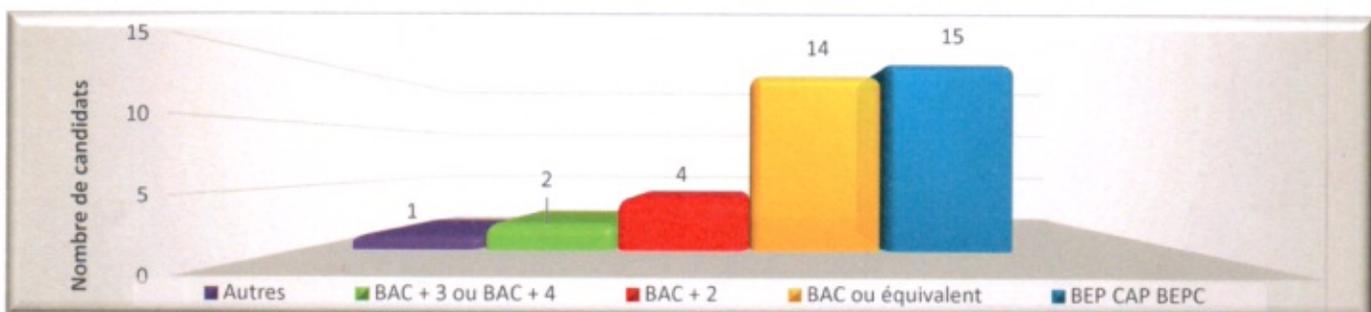


Sur 36 candidats admissibles, 2 seuls sont des hommes

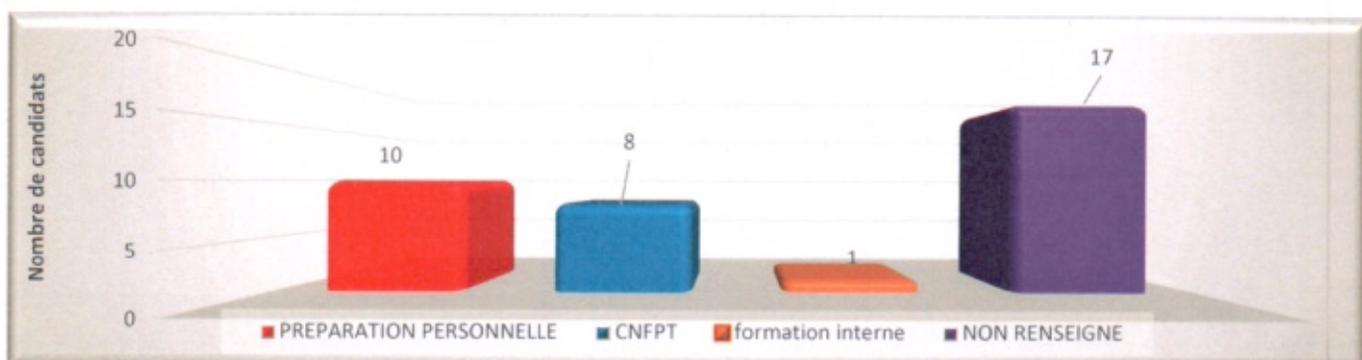
## C- TRANCHE D'AGE



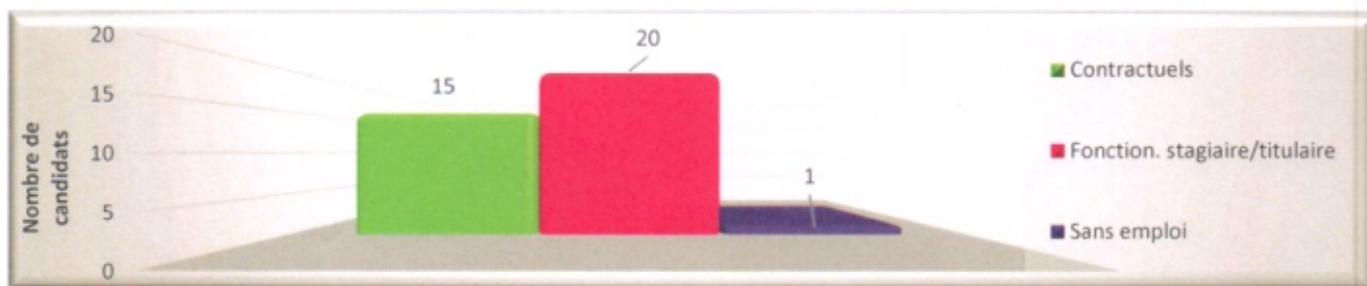
## D- NIVEAUX D'ETUDES



## E- CANDIDATS AYANT SUIVI UNE PREPARATION AU CONCOURS



## F- SECTEURS D'ACTIVITES



41.66 % sont des agents contractuels de la fonction publique,  
55.55 % sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale

## VI. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

### A. DEROULEMENT

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée dans les locaux du Centre de Gestion de l'Ardèche le mardi 5 décembre 2023 et le jeudi 7 décembre 2023.

L'épreuve orale consiste en **son aptitude à exercer les missions** incombant aux membres du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ». (Durée : 15 minutes- coefficient 2)

L'épreuve orale s'articule autour de 2 grands axes :

- **Appréciation des capacités professionnelles du candidat,**
- **Motivation et aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux.**

Les examinateurs sont amenés à évaluer les candidats à l'appui d'une fiche d'évaluation reprenant les éléments ci-dessous. Un panel de questions non exhaustif est également proposé aux examinateurs. L'objectif est de garantir un égal traitement de tous les candidats.

	Excellent	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant	NOTE
I- PRESENTATION DU PARCOURS PROFESSIONNEL					/2
II - APTITUDE A EXERCER LES MISSIONS INCOMBANT AU CADRE D'EMPLOIS					
Sécurité					/3
Savoir-faire					/2
Savoir-être					/2
Travail d'équipe					/2
Mise en œuvre des projets					/2
Analyse de la structure					/1
III - CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES					/2
IV - MOTIVATION					/4
APPRECIATION (à compléter et commenter obligatoirement)					/20

## B. RAPPEL DES CHIFFRES

Nombre de candidats admis à concourir	55
Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité	36
Seuil d'admissibilité	8.25/20
Nombre de candidats admissibles	36
Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission	36
Nombre de postes ouverts	30 postes ouverts

## C. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Session 2023	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de note éliminatoire
	36	15.01	18	6.25	0

36 candidats étaient présents à l'épreuve orale d'admission, soit un taux de présence de **100 %** des candidats admissibles.

2 candidats ayant une note < 10/20 soit **5.56 %**

11 candidats ayant une note comprise entre 10.75/20 et 14.75/20 soit **30.55 %**

23 candidats ayant une note comprise entre 15.25/20 et 18/20 soit **63.89 %**

### Rappel Session 2021

Session 2021	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de note éliminatoire
	18	15.17	18	9.25	0

## D. PRESENTATION DES RESULTATS DES 2 EPREUVES CUMULEES (ADMISSIBILITE + ADMISSION)

Session 2023	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale /20	Moyenne la plus haute/20	Moyenne la plus basse/20
	36	14.15	16.83	8.17

2 candidats ayant une note < à 10/20 soit **22.23 %**

20 candidats ayant une moyenne totale comprise entre 10.83/20 et 14.92/20 soit **55.56 %**

14 candidats ayant une moyenne totale > ou égale à 15 /20 soit **38.89 %**

### Rappel Session 2021

Session 2021	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale /20	Moyenne la plus haute/20	Moyenne la plus basse/20
	18	15.17	17	11.08

## E. CANDIDATS ADMIS

Nombre de candidats présents admissibilité	Nombre de candidats présents admission	Nombre de postes	Seuil/20	Nombre de candidats admis
36	36	30	12.58	30

Le jury a fixé le seuil d'admission à **12.58/20** et a déclaré **30 candidats admis**.

## VII. STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS

### A- ORIGINE GEOGRAPHIQUE

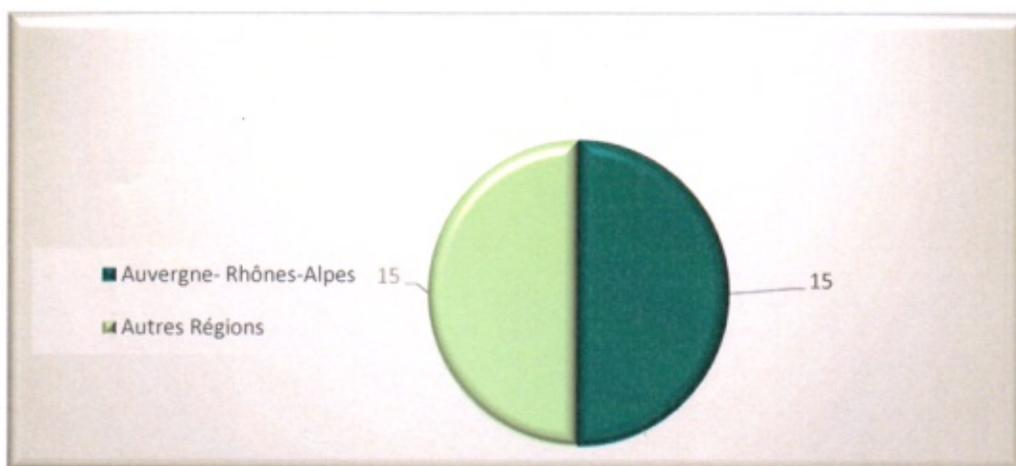
#### 1- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMIS PAR REGION



*Les candidats admis sont domiciliés dans 3 régions différentes.*

*50 % des candidats admis sont originaires de la Région Auvergne Rhône-Alpes.*

## 2- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMIS DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES /AUTRES REGIONS

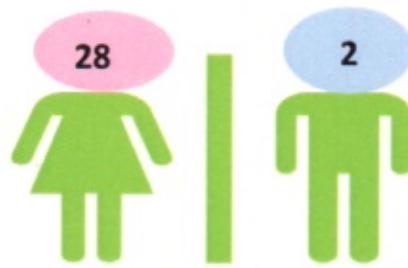


## 3- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMIS PAR DEPARTEMENT SUR LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES



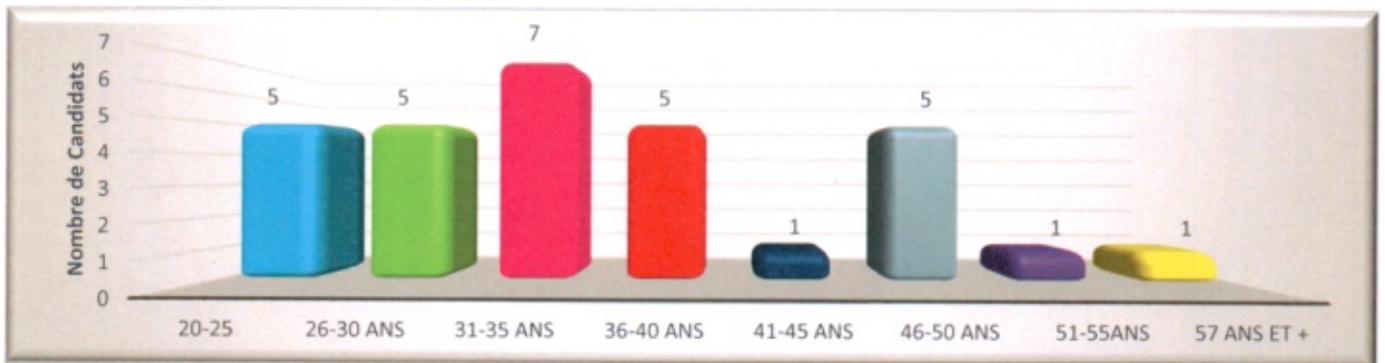
*La plus grande partie des candidats admis issus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Vit dans le département du Puy de Dôme et du Rhône  
(Soit pour ces 2 départements 26.67 % d'AURA ou 13.34 % TOUS départements confondus)*

## B. REPARTITION HOMMES-FEMMES

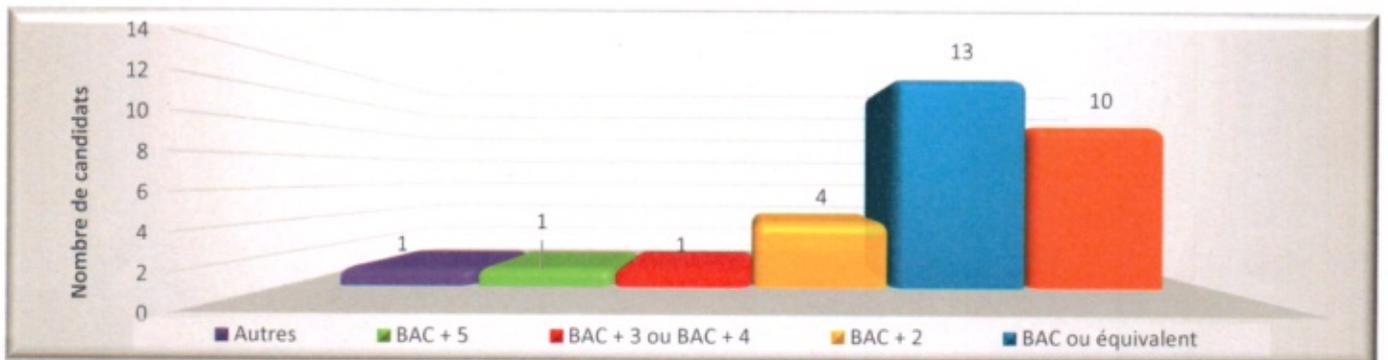


Sur 30 candidats admis, 2 d'entre eux sont des hommes

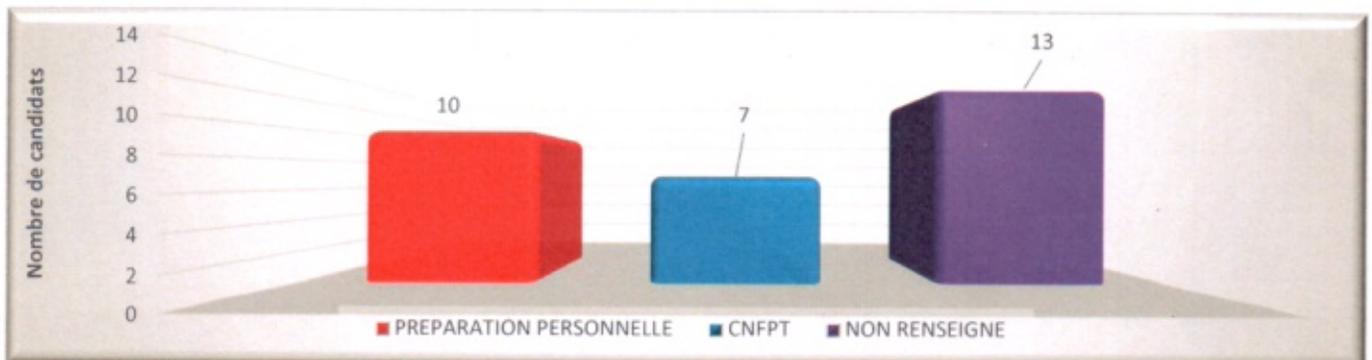
## C. TRANCHE D'AGE



## D. NIVEAUX D'ETUDES

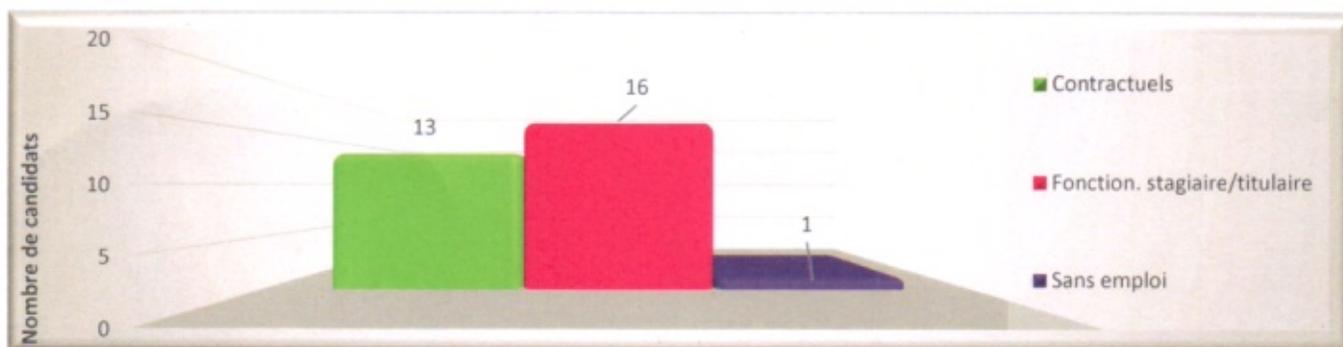


## E. CANDIDATS AYANT SUIVI UNE PREPARATION AU CONCOURS



23.33 % des candidats admis ont suivi une préparation par le CNFPT.

## F SECTEURS D'ACTIVITES



*43.33 % sont des agents contractuels de la fonction publique,  
53.33 % sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale*

## VIII- CONCLUSION

100 % des candidats retenus à l'issue de l'épreuve écrite ce sont présentés à l'épreuve orale dont 50 % de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les membres du jury constatent un bon niveau général, les candidats les plus brillants à l'oral sont ceux qui ont bien préparé leur présentation.

Les membres du jury observent une cohérence entre les résultats de l'épreuve écrite et de l'épreuve orale.

Fait à Lachapelle sous Aubenas,  
Le 05 janvier 2024

La Présidente du jury,

Francis OUDOT